

de milliers d'ouvriers. De là de nouvelles conditions sociales qui imposent à l'autorité religieuse de nouvelles obligations. C'est ce qu'il faut conclure de l'enseignement de Léon XIII (Encyclique *Graves de communi*), qui proclame que la question ouvrière n'est pas une simple question économique, mais en même temps une question morale et religieuse.

« C'est avec assurance, disait Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, que Nous abordons ce sujet, et dans la plénitude de Notre droit. Car la question ouvrière est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. »

« L'Eglise ne cesse jamais, disait Léon XIII dans un discours aux ouvriers catholiques du Piémont, le 21 mai 1882, d'avoir pour les ouvriers catholiques une prédilection et une sollicitude vraiment maternelles. Si, avant tout, elle a pour but leur salut éternel, elle n'a pas non plus négligé de s'intéresser à leur bien-être temporel. Elle sanctifie et ennoblit le travail, en allège le poids, voulant que les préceptes de la charité en adoucissent la trop grande dureté. Elle inspire et prend sous sa tutelle un grand nombre d'institutions qui ont pour but de venir en aide aux ouvriers dans les besoins variés de l'existence. »

Je crois important et même nécessaire, dans cette Lettre, de considérer brièvement avec vous, à la lumière des enseignements de l'Eglise, pour en tirer des conclusions pratiques, la condition actuelle de nos ouvriers catholiques, ce qu'on a fait jusqu'ici et ce qui reste à faire de notre part pour le bien religieux, moral, et même matériel, de cette portion si intéressante de la population de ce diocèse.

Les syndicats d'ouvriers, dans la province de Québec, se distinguent en unions internationales et unions nationales. Ils renferment des milliers de travailleurs, et leur nombre va toujours croissant. Demandons-nous quel est l'esprit de ces différents unions. La question est complexe : car l'esprit est bien différent dans les unions internationales et les unions simplement nationales, vu que la direction, venant des chefs de mentalité différente, ne saurait être la même. Les unions internationales, en effet, ont leur siège aux Etats-Unis, et se ratta-